



# Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso

Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique



© 2021 Gouvernement du Burkina Faso

## Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso



Préparé avec l'aide du Secrétariat du Réseau mondial de PNA et de l'Institut international du développement durable (IISD), via le soutien financier du Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) du Royaume-Uni



This project is undertaken with the financial support of:  
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:  
Secrétariat hébergé par :



## Résumé exécutif

Les changements climatiques posent de plus en plus un défi majeur au développement pour l'humanité. Pour y remédier, la communauté internationale, à travers la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), a recommandé aux pays membres d'élaborer, entre autres, des plans nationaux d'adaptation (PNA) pour servir de cadre de référence à toutes les interventions d'adaptation face aux changements climatiques à l'horizon 2050. C'est ainsi que le Burkina Faso a élaboré en 2015 son PNA et qu'il l'a mis en œuvre de 2015 à 2020.

En effet, l'Accord de Paris sur le climat en son article 7 recommande aux pays membres d'élaborer et soumettre une communication sur l'adaptation (AdCom) afin de permettre au secrétariat de la CCNUCC de dresser un bilan global en matière d'adaptation. Le Burkina Faso, après cinq années de mise en œuvre de son PNA, s'est prêté à cet exercice, avec l'appui technique et financier du Réseau mondial PNA et de l'Institut international de développement durable (IISD). Pour l'élaboration du rapport, une démarche participative et inclusive a été adoptée, à travers l'organisation d'un atelier de lancement, suivi d'un atelier de prévalidation et d'un atelier national de validation. Cette démarche a permis de recueillir l'ensemble des informations et des contributions pertinentes sur les efforts déployés en matière d'adaptation au Burkina Faso.

Les grands points abordés dans le rapport s'articulent comme suit :

- **Les paramètres climatiques** : L'analyse a montré que les températures moyennes annuelles varient de 30 à 33 °C, tandis que la pluviométrie moyenne varie de 300 à 1 200 mm entre le nord et le sud du pays. Cependant, les projections climatiques présagent une hausse des températures de 2 °C en 2030, de 2,4 °C en 2050 et de 3 °C en 2080, avec pour corollaire l'intensification des poches de sécheresses sévères à l'horizon 2050. Cette situation impactera plusieurs secteurs et affectera davantage les couches vulnérables en général et, en particulier, les femmes et les enfants.
- **Le cadre institutionnel et juridique** : Il est bâti autour d'un dispositif de gouvernance climatique regroupant principalement la Primature, le ministère en charge de l'Environnement, le ministère en charge de l'Action sociale et le ministère en charge de la Recherche scientifique, à travers les instituts de recherche et les écoles doctorales sur les changements climatiques.
- **Les politiques formulées** en matière d'adaptation : Pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques, un certain nombre de politiques, de plans et de stratégies ont prévu des dispositions relatives à l'adaptation. On peut citer entre autres le Plan national de développement économique et social II, le Plan national d'adaptation, la Contribution déterminée au niveau national et quelques-unes des 14 autres politiques sectorielles de développement<sup>1</sup>.
- **Les besoins financiers et défis majeurs** : La mise en œuvre de ces outils de planification fait ressortir un déficit financier exclusivement dans le cadre des changements climatiques estimé à environ 865 milliards de francs CFA.

---

<sup>1</sup> Le Burkina Faso a adopté quatorze (14) politiques sectorielles de planification de son développement qui vont pour les unes de 2017 à 2026 et pour les autres de 2018 à 2027.

## Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso

- Cependant, outre ces défis financiers, l'insécurité et la pandémie de coronavirus continuent de poser des difficultés majeures qu'il faut relever afin de faciliter une meilleure promotion des actions d'adaptation aux changements climatiques pour renforcer la résilience des communautés et des économies au Burkina Faso.

# Table des matières

<b>1. Contexte et justification</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Objectif de l'étude</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Methodologie de l'étude</b> .....	<b>3</b>
<b>4. Circonstances nationales et dispositifs institutionnels</b> .....	<b>4</b>
4.1 La situation biophysique et socio-économique du Burkina Faso .....	4
4.2 La vulnérabilité et les impacts dans le pays face aux effets des changements climatiques .....	4
4.2.1 Paramètres et projections climatiques .....	4
4.2.2 Principaux risques climatiques et projection de risques futurs .....	7
4.2.3 Principaux secteurs économiques impactés .....	9
4.2.4 Impact des changements climatiques sur les groupes vulnérables .....	12
4.3 Cadre institutionnel et juridique en faveur du développement de la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles .....	12
4.3.1 Dispositif institutionnel de la gouvernance climatique .....	12
4.3.2 Textes juridiques en lien avec les changements climatiques .....	13
4.3.3 Engagements internationaux du Burkina en matière de changement climatique .....	14
<b>5. Politiques du pays en matière d'adaptation aux changements climatiques</b> .....	<b>15</b>
<b>6. Bilan de la mise en œuvre du plan national d'adaptation</b> .....	<b>24</b>
6.1 Progrès réalisés/acquis engrangés .....	24
6.2 Difficultés et obstacles .....	26
6.3 Bonnes pratiques/expériences et enseignements tirés .....	26
6.3.1 Les bonnes pratiques .....	26
6.3.2 Les enseignements tirés .....	27
6.4 Principales recommandations de l'évaluation .....	27
<b>7. Besoins financiers, techniques et en renforcement des capacités</b> .....	<b>28</b>
7.1 Besoins financiers pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation .....	28
7.2 Besoins techniques .....	28
7.3 Besoins en renforcement des capacités .....	28
7.4 Stratégie de mobilisation des ressources et coopération internationale .....	29
7.5 Engagement du secteur privé et des acteurs communautaires dans l'adaptation .....	29
<b>8. Suivi-évaluation des actions d'adaptation</b> .....	<b>31</b>

## Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso

8.1 Méthodologie du suivi-évaluation et de la capitalisation .....	31
8.2 Dispositif de suivi-évaluation et de capitalisation .....	31
<b>9. Les défis majeurs/menaces .....</b>	<b>32</b>
9.1 Insécurité .....	32
9.2 Menace de la pandémie de COVID-19 sur les actions d'adaptation aux changements climatiques .....	32
<b>10. Les prochaines étapes .....</b>	<b>33</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>34</b>



## Liste des figures

Figure 1 : Évolution spatiale de la pluviométrie décennale de 1961 à 2010 et migration des isohyètes 600 et 900.....	5
Figure 2 : Moyenne des précipitations journalières maximales annuelles de 1997 à 2016. ....	5
Figure 3 : Projection des précipitations entre la période 2021 et 2050. ....	6
Figure 4 : Projections de la température de l'air au Burkina Faso.....	7
Figure 5 : Projections du nombre de journées de fortes précipitations au Burkina Faso.....	7
Figure 6 : Projections du nombre annuel de journées très chaudes (température maximale quotidienne supérieure à 35 °C) au Burkina Faso.....	8

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Les tendances climatiques observées par le passé et les tendances futures projetées .....	8
Tableau 2 : Synthèse des politiques du Burkina Faso en matière d'adaptation aux changements climatiques et en lien avec les ODD et le Cadre de Sendai.....	17
Tableau 3 : Niveau de réalisation des actions d'adaptation du PNA 2015 par secteur prioritaire et transversal.....	24
Tableau 4 : Liste de projets d'adaptation et de résilience intégrant le genre mis en œuvre en dehors du PNA.....	25
Tableau 5 : Liste de projets d'adaptation en dehors PNA mis en œuvre par des OSC.....	26
Tableau 6 : Besoins financiers estimés dans la composante Adaptation des CDN sectorielles 2021 ..	28

## Sigles et abréviations

AdCom	Communication nationale sur l'adaptation
AMIFOB	Amicale des Forestières du Burkina Faso
AN	Assemblée nationale
ARC	African Risk Capacity
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNT	Conseil national de la transition
CP	Conférences des Parties
DGEVCC	Direction générale de l'Économie verte et du Changement climatique
DGM	Direction générale de Météorologie
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FVC	Fonds vert pour le climat
GGGI	Global Green Growth Institute (Institut mondial de la croissance verte)
LAME	Laboratoire d'analyses mathématiques des équations
LIFE-AR	Initiative pour l'adaptation efficace et la résilience à long terme
MRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
ODD	Objectifs de développement durable
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PAS/PNA	Projet d'Appui scientifique aux processus de plans nationaux d'adaptation
PD	Personne déplacée interne
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PIK	Potsdam Institute for Climate Impact Research (Institut de recherche de Potsdam sur les effets du changement climatique)
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'Adaptation aux changements climatiques
PNDES	Plan national de Développement économique et social



## Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso

PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAF	Réorganisation agraire et foncière
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RND	Référentiel national de développement
SE/FVC	Secrétariat exécutif du Fonds vert pour le climat
SONAR	Société Nationale d'Assurance et de Réassurance
SP/CNDD	Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable
SP/CONASUR	Secrétariat permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
WASCAL	West African Science Service Center Climate Change and Adaptation Land use (Centre de service scientifique ouest-africain sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres)

# 1. Contexte et justification

Le Burkina Faso s'est engagé à participer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques en ratifiant la CCNUCC en 1993. L'implication de cette ratification pour la communauté internationale est l'engagement à exécuter, entre autres, les recommandations sur les grands enjeux du phénomène lié aux changements climatiques. Aussi, le processus d'élaboration des plans nationaux d'adaptation (PNA) a-t-il été décidé lors de la 17<sup>e</sup> Conférence des Parties de la CCNUCC tenue à Durban, à travers la Décision 5/CP.17. En effet, la Décision 5/CP.17 susmentionnée : « *Invite* les pays les moins avancés (PMA) parties à recourir aux lignes directrices et aux modalités figurant dans la présente décision, en fonction de leur situation nationale, pour élaborer leurs PNA et *invite également* les pays les moins avancés (PMA) parties à s'attacher à mettre en place des dispositifs institutionnels pour faciliter le processus lié à leur plan national d'adaptation, en s'appuyant sur les institutions existantes et en fonction de leur situation nationale ».

En outre, la CCNUCC a reconnu l'importance du processus PNA dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques, et elle a demandé à tous les pays d'engager des processus de planification de l'adaptation. En exécution de cette décision, le Burkina Faso a élaboré et adopté son PNA en 2015, qu'il a soumis à la Convention. Cette première version du PNA reposait sur les secteurs et domaines suivants : i) l'agriculture ; ii) les productions animales ; iii) l'environnement et les ressources naturelles ; iv) la sécurité des ressources en eau ; v) l'énergie ; vi) la santé ; vii) les infrastructures et l'habitat ; viii) les associations féminines ; et ix) les organisations de la société civile. Ainsi, le PNA sert de cadre de référence à toutes les interventions d'adaptation du Burkina Faso à l'horizon 2050, et il contribue à renforcer la résilience du pays face aux changements climatiques et favorise l'intégration systématique de l'adaptation dans les efforts nationaux de développement.

Après cinq années de mise en œuvre et conformément aux recommandations de la Convention, une évaluation du PNA a été conduite en juin 2021, pour rendre compte des acquis et insuffisances d'une part, et pour soumettre des suggestions et des recommandations d'autre part en vue du prochain PNA. Outre l'évaluation du PNA, l'élaboration d'une communication sur l'adaptation est également recommandée pour répondre aux exigences de l'Accord de Paris en son article 7, paragraphe 10 du Paquet climat de Katowice adopté en 2018.

C'est dans ce contexte que la présente étude portant sur la communication sur l'adaptation a été initiée en vue de renseigner/d'alimenter les rapports de synthèse en cours de rédaction dans le cadre du bilan mondial en 2023 sur l'adaptation.

## 2. Objectif de l'étude

L'objectif global est d'élaborer la communication sur l'adaptation (AdCom) du Burkina Faso, pour :

- accroître la visibilité et le profil de l'adaptation, d'une part et, d'autre part, son équilibre avec l'atténuation ;
- renforcer les mesures d'adaptation et conforter le soutien aux pays en développement ;
- contribuer au bilan mondial sur l'adaptation ;
- améliorer l'apprentissage, la compréhension des besoins et les mesures d'adaptation.

### 3. Méthodologie de l'étude

La méthodologie de l'étude s'est articulée autour des activités suivantes :

- un atelier de lancement ;
- une revue documentaire ;
- une consultation des personnes-ressources ;
- une synthèse et une analyse des informations/données ;
- un atelier de prévalidation ;
- un atelier national de validation.

## 4. Circonstances nationales et dispositifs institutionnels

### 4.1 La situation biophysique et socio-économique du Burkina Faso

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé en Afrique de l'Ouest. Il est situé entre 9°20' et 15°05' de latitude Nord, 5°20' de longitude Ouest et 2°03' de longitude Est, et il couvre une superficie de 274 222 km<sup>2</sup>. Sa population est évaluée à 20 487 979 habitants, avec une densité moyenne de 74 habitants au km<sup>2</sup> (RGPH de 2019).

C'est dans les zones rurales que se trouve 73,7% de la population nationale, qui vit essentiellement de l'exploitation des ressources naturelles – l'agriculture, l'élevage, la foresterie et les ressources halieutiques (CDN 2021). En effet, l'agriculture burkinabè est très majoritairement familiale, environ 900 000 exploitations s'étendant sur moins de 5 ha chacune, soit 72 % du total des exploitations (FAO, 2021). Le sous-secteur de l'élevage est caractérisé par une production très extensive et relève du pastoralisme ou de l'agropastoralisme. Seuls quelques élevages d'embouche proches des villes sont plus intensifs. Le sous-secteur des produits forestiers non ligneux (PFNL) emploie plus de 110 545 acteurs directs, dont 86,7 % sont des producteurs individuels et 13,3 % sont organisés en groupements ou en associations. La majeure partie des acteurs du secteur vit en milieu rural (95,9 %) et est principalement féminine (76,7 %) (DGEVCC, 2019 dans FAO, 2021). Les acteurs du sous-secteur de la pêche sont estimés à plus de 41 400 personnes, dont 32 700 pêcheurs (78,78 %), 3 000 transformateurs de poisson (7,25 %), 3 400 mareyeurs (8,21 %) et 2 300 commerçants (5,55 %) de poissons transformés (MRAH, 2013).

Le pays a enregistré en moyenne un taux de croissance du PIB annuel de 6,2 % entre 2016 et 2019 selon le Référentiel national de développement (RND, 2021) et l'incidence de la pauvreté a connu une certaine baisse, passant de 40,1 % en 2014 à 36,2 % en 2018. Toutefois, selon OUEDRAOGO et al., 2020, l'impact de la COVID-19 pourrait entraîner une baisse du PIB de l'ordre 4,53 % – -6,12 % par rapport à 2019 compte tenu des mesures de confinement – ainsi qu'une hausse des prix des denrées alimentaires et des taux de chômage, avec une réduction considérable du pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables.

### 4.2 La vulnérabilité et les impacts dans le pays face aux effets des changements climatiques

#### 4.2.1 Paramètres et projections climatiques

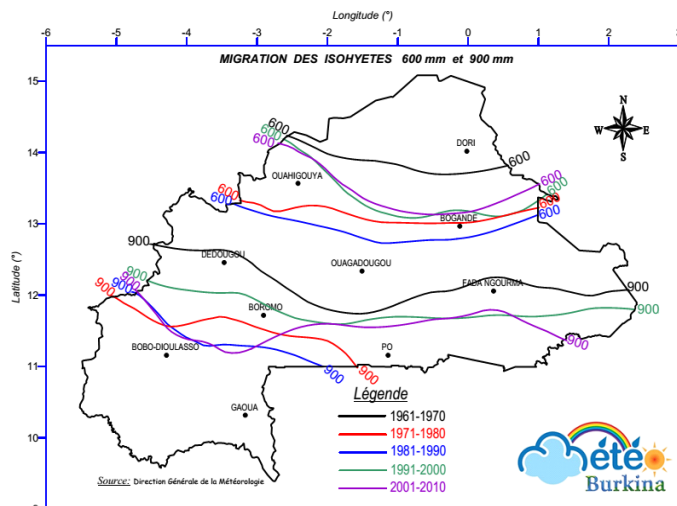
Au Burkina Faso il existe trois (3) zones agro-climatiques : la zone sahélienne, la zone soudano-sahélienne et la zone soudanienne. Deux principaux paramètres courants au Burkina Faso ont été retenus : les précipitations et la température.

##### 4.2.1.1 Pluviométrie

Les précipitations moyennes annuelles se situent entre 300 et 1 200 mm, avec des valeurs décroissantes vers le nord. Le Burkina Faso connaît une période humide et une période sèche

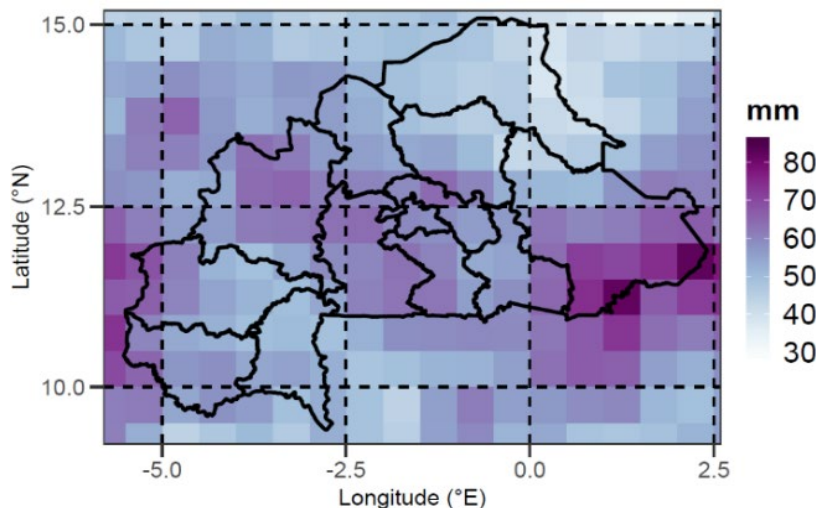
prononcée. La durée de la saison pluvieuse s'étale sur 3 mois au nord et sur 5 à 6 mois au sud, avec une migration des isohyètes (Figure 1).

**Figure 1 : Évolution spatiale de la pluviométrie décennale de 1961 à 2010 et migration des isohyètes 600 et 900 mm**



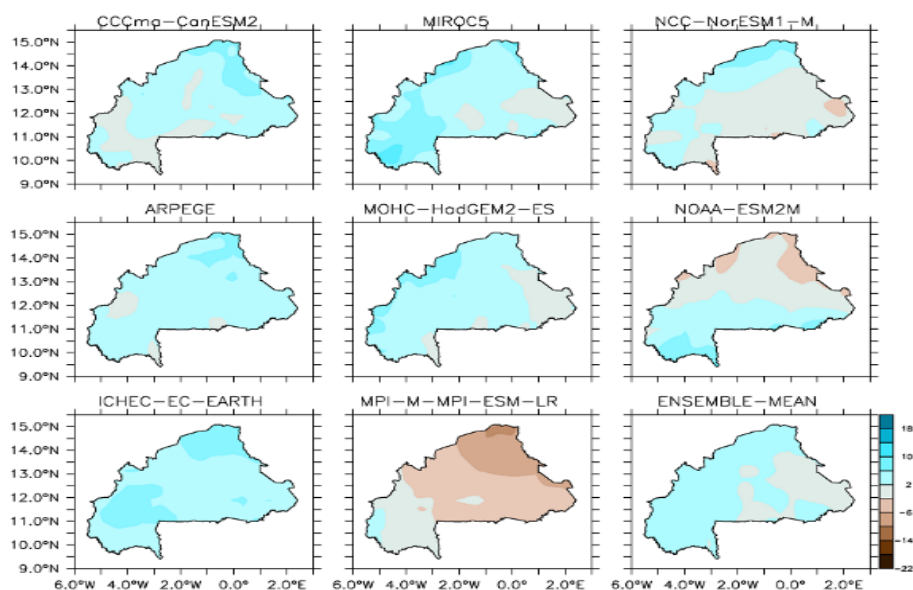
Le début et la durée de la saison des pluies présentent une grande variabilité d'une année à l'autre et les précipitations maximales quotidiennes se situent entre 30mm et 80 mm en moyenne (Figure 2). La variabilité annuelle des précipitations annuelles totales est également élevée dans l'ensemble du pays. La partie la plus septentrionale du Burkina Faso connaît la plus grande variabilité interannuelle.

**Figure 2 : Moyenne des précipitations journalières maximales annuelles de 1997 à 2016.**



Les projections de la répartition des précipitations saisonnières en utilisant les données Cordex des scénarii RCP4.5 et RCP8.5 révèlent toutes que, pour les périodes de 2021 à 2050, le pays enregistrera des poches de sécheresses de plus en plus sévères (Figure 3) (Diasso, 2013).

**Figure 3 : Projection des précipitations entre la période 2021 et 2050.**



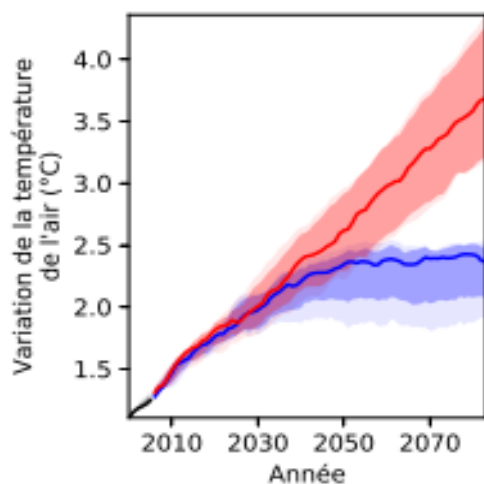
Les poches de sécheresses révélées par ces analyses soulignent une nouvelle fois la nécessité de renforcer davantage les mesures d'adaptation en général et les techniques de gestion durable des terres en particulier – c'est-à-dire, les mesures de sécurisation foncière favorisant des investissements à long terme.

#### 4.2.1.2 Températures

Les températures au Burkina Faso sont élevées tout au long de l'année. La moyenne maximale se situe autour de 30 à 32 °C au nord et de 32 à 33 °C au sud. Cependant, les records de chaleur les plus élevés souvent enregistrés sont d'environ 47 à 48 °C dans le nord du pays en avril et en mai, et de 42 à 44 °C dans le sud. Les projections réalisées par PIK (2021) avec les modèles climatiques RCP2.6. RCP6.0 prévoient quant à elles des augmentations de la médiane de température de l'ordre de 2,0 °C en 2030, 2,4 °C en 2050 et 3 °C en 2080 par rapport à la période préindustrielle (Figure 4).



**Figure 4 : Projections de la température de l'air au Burkina Faso.**



#### 4.2.2 Principaux risques climatiques et projection de risques futurs

Les principaux risques climatiques fréquemment enregistrés au Burkina Faso sont notamment les inondations, les poches de sécheresse, les fortes températures et les vents violents (PNA 2015, CDN 2021).

Cependant, les projections faites par PIK (2021) sur les précipitations avec les SSP1-RCP 6.0 et SSP3-RCP 7.0 indiquent que l'année 2080 devrait bénéficier de 8 journées de fortes précipitations (inondations) – un chiffre égal à celui de l'année 2000 (Figure 5), tandis que celles sur les températures prévoient 32 journées très chaudes supplémentaires par an en 2030 par rapport à 2000, 52 en 2050 et 88 en 2080 (Figure 6).

**Figure 5 : Projections du nombre de journées de fortes précipitations au Burkina Faso**

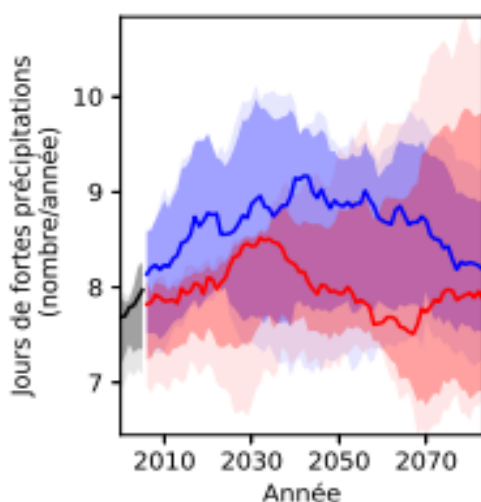
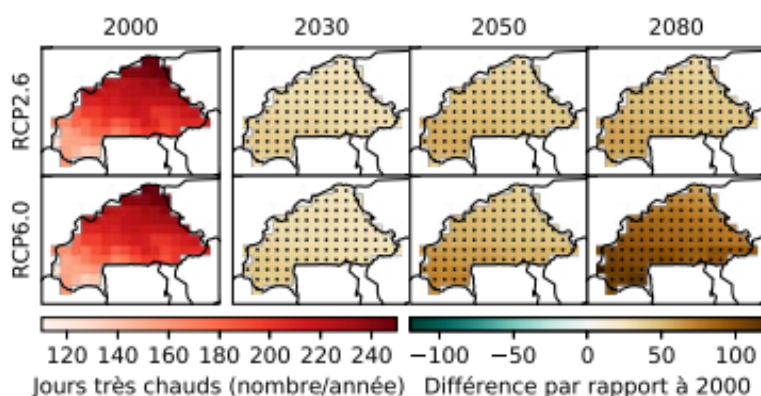
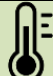







Figure 6 : Projections du nombre annuel de journées très chaudes (température maximale quotidienne supérieure à 35 °C) au Burkina Faso.



L'analyse de la température et de la pluviométrie montre que, souvent, le Burkina Faso connaît tant des débuts tardifs de la saison des pluies que des périodes de sécheresse et des inondations, entraînant à la fois des pertes de récoltes et une dégradation accélérée des terres (Sarr et al., 2015). Le tableau 1 présente les tendances climatiques observées par le passé et les tendances futures projetées.

Tableau 1 : Les tendances climatiques observées par le passé et les tendances futures projetées.

		Tendance passée	Tendance future	Fiabilité
	Température	Augmentation ↗	Augmentation ↗	Très élevée
	Journées très chaudes et nuits tropicales	Croissante ↗	Croissante ↗	Très élevée
	Intensité et fréquence des fortes précipitations	Pas de tendance	SSP3-RCP7.0 : augmentation SSP1-RCP 2,6 : pas de tendance	Élevée Élevée
	Précipitations annuelles moyennes	En augmentation depuis les années 1980	Croissante ↗	Moyen
	Début de la saison des pluies	Pas de tendance	SSP3-RCP7.0 : pas de tendance SSP1-RCP 2,6 : tardive	Faible Faible
	Variabilité des précipitations annuelles d'une année sur l'autre	Croissante ↗	Légèrement décroissante ↘	Faible

Source : PIK 2020

## 4.2.3 Principaux secteurs économiques impactés

### 4.2.3.1 Secteur de l'agriculture

Au Burkina Faso, les systèmes de production agricole sont de types extensifs et dominés par les cultures pluviales. Cette agriculture qui, pour l'essentiel, est tributaire des aléas climatiques, est pratiquée par la quasi-totalité des populations en milieu rural, où sévit la pauvreté. Les principaux impacts des changements climatiques sur l'agriculture sont la perte de récoltes et de productivité, la raréfaction de l'eau et la dégradation des terres, l'augmentation des épidémies de ravageurs et de maladies, et l'intensification des conflits relativement aux ressources naturelles. Les principaux défis du secteur de l'agriculture sont, entre autres : i) assurer une maîtrise effective et une gestion efficiente de l'eau de production au regard de l'irrégularité et de l'insuffisance des pluies ; ii) récupérer et restaurer la fertilité des terres dégradées ; iii) améliorer l'accès des producteurs agricoles aux facteurs de production agricole de bonne qualité (équipements, intrants, terres, résultats de recherches agricoles, etc.) ; iv) renforcer la résilience des parties prenantes face aux changements climatiques ; v) développer des systèmes d'alerte précoce en vue d'une gestion efficiente de la variabilité et des effets des changements climatiques (*PNA, secteur de l'agriculture (2013) ; CDN, volet agriculture (2021), PAS/PNA (2019)*).

### 4.2.3.2 Secteur de l'élevage

La position géographique du Burkina Faso, au carrefour entre le Sahel et les côtes maritimes, offre une niche écologique favorable à l'élevage des animaux domestiques. Ainsi, le cheptel national est très diversifié et comprend notamment les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, les asins, les équins, les camelins, les lapins et la volaille. Les systèmes d'élevage sont caractérisés par une grande diversité et une évolution lente vers la modernisation. Il existe deux sortes de typologies des systèmes d'élevage des ruminants domestiques : le système traditionnel extensif et le système d'élevage amélioré. Le domaine des productions animales est le deuxième sous-secteur productif qui touche directement la grande proportion des pauvres, 82,4 % des ménages ruraux pratiquant l'élevage, et il est fortement impacté par les changements climatiques. Toutefois, toutes les espèces animales ne sont pas exposées au même degré, selon les risques climatiques. Les scénarii climatiques les plus fréquents – et sources de décapitalisation du bétail – sont : la sécheresse entraînant un manque de pâturage et une baisse de la production agricole, les inondations et les vents violents, ainsi que les « coups de chaleur ». Dans des conditions de déficit fourrager et hydrique, les ovins et les bovins sont les plus exposés. Dans les situations de coups de chaleur, la mortalité et l'affaiblissement de la ponte affectent les pondeuses. Les inondations sont responsables d'écroulements de poulaillers, de porcheries et d'enclos destinés aux petits ruminants. Par ailleurs, la forte variation des facteurs climatiques tels que la température, les précipitations, l'hygrométrie et les vents occasionne une baisse significative des ressources pastorales, avec pour corollaire, la baisse considérable de la productivité animale. Les conséquences de cette réduction de la productivité animale sont la fragilisation de l'économie pastorale des ménages, l'augmentation du risque de malnutrition protéino-énergétique des couches vulnérables et la modification des pratiques sociologiques rurales (*PNA, secteur de l'élevage (2013) ; CDN, volet Ressources animales (2021)*).

### 4.2.3.3 Secteur de la foresterie, de la faune, de la pêche et de l'aquaculture

Ce secteur comprend un ensemble de ressources variées, parmi lesquelles on peut distinguer les ressources forestières ligneuses et non ligneuses, les ressources fauniques et les ressources halieutiques. La contribution de ce secteur à l'économie nationale, évaluée uniquement sur la base des agrégats classiques de l'économie, est estimée à 6,58 % du PIB. L'ensemble des changements des paramètres climatiques à venir exposera le secteur de l'environnement et des ressources naturelles à un certain nombre d'effets prévisibles, à savoir : i) des changements importants dans la structure et la fonction des écosystèmes, dans les interactions écologiques entre les espèces et dans les aires de répartition des espèces, avec des conséquences principalement négatives pour la biodiversité et les biens et services écosystémiques ; ii) la forte variabilité des précipitations d'une année à l'autre et la hausse de l'évapotranspiration potentielle (ETP) feront peser des risques certains sur le bon déroulement du cycle de croissance végétative des plantes (perte de biomasse) ; iii) des inondations plus fréquentes et plus graves sont à craindre, avec leurs effets destructeurs sur la biodiversité dans les bas-fonds, ainsi que la recrudescence de maladies hydriques auxquelles sera exposée la faune sauvage ; iv) la croissance de l'ETP alliée aux activités anthropiques devrait accélérer la dégradation du couvert végétal, ce qui diminuera le réapprovisionnement de la nappe phréatique par infiltration. Par ailleurs, les eaux de surface seront soumises à une plus forte évaporation et les cours d'eau pérennes auront tendance à disparaître avec les forêts-galeries et d'autres formations rizicoles. Actuellement, l'évaporation fait perdre plus de 60 % de l'eau retenue dans les barrages, ce qui présente un risque pour l'activité de pisciculture, de sylviculture et d'élevage faunique ; v) l'élévation de la température combinée à l'action des vents pourrait accélérer le processus de désertification et accentuer le phénomène des feux de brousse ; vi) la variation interannuelle de la pluviométrie et les hausses des températures exposent la faune sauvage à des pénuries régulières d'eau dans les aires à vocation faunique (*PNA, environnement et ressources naturelles (2013) ; CDN, volet Environnement (2021)*).

### 4.2.3.4 Secteur de l'habitat et des infrastructures

Ce secteur fait partie des secteurs prioritaires identifiés comme vulnérables aux changements climatiques. L'état du logement au Burkina Faso est caractérisé par la prédominance d'habitats précaires construits à partir de matériaux non définitifs tels que le banco et la paille. Ainsi 70,1 % de la population vivent dans ces types de constructions. Ce sont principalement les logements des ménages qui présentent une très grande vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques. Par ailleurs, les projections climatiques issues des études du Laboratoire d'analyses mathématiques des équations (LAME) laissent entrevoir que les nombres de jours pluvieux élevés et les précipitations violentes auront des impacts négatifs sur les bâtiments, en particulier sur ceux en matériaux non définitifs tels que les bâtiments en banco. La plupart des bâtiments se dégraderont sous l'effet du fort ruissellement d'une grande quantité d'eau occasionné tout au long de la saison de pluies. Cette situation est préjudiciable aux ménages pauvres, principalement ceux dirigés par des femmes, qui ne disposent pas toujours des ressources matérielles, financières et humaines au moment opportun pour assurer les travaux de réfection nécessaires.

Sur le plan des infrastructures, les infrastructures de transport jouent un rôle crucial pour faciliter le mouvement des personnes, des biens et des services et pour réduire le coût global de la logistique et des frais généraux du commerce. L'absence de réalisation d'ouvrages de voirie (ouvrages

d'assainissement) dans les lotissements et lors des opérations d'aménagement constitue un véritable handicap pour la préservation des infrastructures des habitations. Elle entraîne une insalubrité avec, entre autres, i) la stagnation des eaux de pluie et des eaux usées domestiques dans les rues, au niveau de la devanture des concessions et, souvent, à l'intérieur des concessions. Cela contribue à l'éclosion de vecteurs de maladies diverses, y compris le paludisme, la fièvre typhoïde, la peste, etc., qui affectent la population ; ii) des inondations dans les quartiers, avec la dégradation des voies et même leur disparition (*PNA, Habitat et infrastructure (2013) et CDN, volet Habitat (2021) ; CDN, volet Infrastructure (2021)*).

### 4.2.3.5 Secteur de la santé

Le secteur de la santé joue un rôle très important dans l'économie du Burkina Faso, car la production de l'économie n'est possible que si les couches productrices sont en bonne santé. Les changements climatiques affectent la santé des populations à travers l'apparition et la transmission de maladies infectieuses et climato-dépendantes telles que le paludisme, la méningite et le choléra. La propagation de ces maladies climato-dépendantes entraîne le plus souvent un fort taux de mortalité ainsi qu'un accroissement des dépenses de santé des ménages et de l'État. De manière générale, les effets des changements climatiques sur la santé suivent trois grands types de mécanismes, selon leur mode d'action : les effets directs, les effets indirects et les perturbations socio-économiques. Cependant, les effets sont difficiles à mesurer (*PNA, secteur Santé (2014) et CDN, volet Santé (2021)*).

### 4.2.3.6 Secteur de l'eau

Au Burkina Faso, l'essentiel des ressources en eau du pays provient des pluies, dont les eaux sont drainées en surface par 4 bassins versants nationaux : le Nakanbé (81 932 km<sup>2</sup>), le Mouhoun (91 036 km<sup>2</sup>), le Niger (83 442 km<sup>2</sup>) et la Comoé (17 590 km<sup>2</sup>). Dans une année moyenne, les écoulements représentent 3,6% des précipitations et les infiltrations 15,6 % ; ils constituent les seules sources d'alimentation annuelle des réserves en eau de surface et en eau souterraine. Les impacts du réchauffement climatique global présentent des risques sérieux pour les ressources en eau au Burkina Faso ainsi que pour les populations et les activités économiques qui en dépendent. En effet, les ressources en eau occupent une place incontournable dans l'économie nationale et leur sensibilité aux impacts des changements climatiques risque de remettre en question les objectifs du pays en matière de développement économique et social. Les conséquences prévisibles seront, entre autres, une augmentation non négligeable de l'aridité sur au moins la moitié sud-ouest du Burkina Faso qui elle-même appauvrirait les ressources en eau déjà limitées, ce qui exacerberait la pression sur ces dernières, et une hausse de la demande en eau liée aux prévisions de forte croissance de la population dans le pays (*PNA 2015 ; PAS/PNA 2019 ; CDN 2021*).

### 4.2.3.7 Secteur de l'énergie

La situation énergétique du Burkina Faso est caractérisée par i) un faible niveau de consommation d'énergie par habitant ; ii) une consommation énergétique qui repose essentiellement sur la biomasse comprenant le bois, le charbon de bois et les résidus agricoles ; iii) une dépendance presque exclusive à l'égard des importations de produits pétroliers ; iv) un approvisionnement en électricité essentiellement assuré par des centrales thermiques et des importations provenant des pays voisins (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo) ; v) un faible niveau d'accès aux services modernes de distribution d'énergie, avec une forte disparité entre les zones urbaines et rurales ; et vi) un important potentiel

d'énergies renouvelables en biomasse, bioénergie et solaire, mais très peu valorisé. Le secteur de l'énergie est un secteur transversal, car l'énergie ne constitue pas un bien en soi, mais un facteur de production de l'activité économique et d'amélioration des conditions de vie des populations. Les conséquences prévisibles des changements climatiques sur le secteur énergétique sont, entre autres : i) une baisse des ressources ligneuses ; ii) une diminution de la production hydroélectrique et de la production thermique ; iii) une augmentation de la consommation d'hydrocarbures et d'électricité ; iv) une légère baisse du rendement des cellules photovoltaïques ; v) des dommages récurrents sur les installations de transport et de distribution d'énergie (*PNA, secteur Énergie (2013) ; CDN, volet Énergie (2021)*).

### 4.2.4 Impact des changements climatiques sur les groupes vulnérables

Les effets des changements climatiques sur un territoire sont les mêmes. Pourtant la vulnérabilité des femmes est plus importante et, de ce fait, ces effets impactent plus leurs moyens d'existence. En effet, leurs activités productives dépendent des ressources qui sont les plus durement touchées par les effets néfastes des changements climatiques avec, pour corollaire, la dégradation accélérée des terres, la raréfaction de l'eau, etc. Étant donné que, le plus souvent, les femmes n'ont pas les moyens de se procurer des intrants agricoles tels que des engrais, du compost et des semences améliorées et de réaliser certaines actions d'adaptation dans l'agriculture, notamment le zaï et les demi-lunes, les cordons pierreux restent les couches les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. En cas de sécheresse, le volume de travail des femmes augmente, avec des corvées d'eau nécessitant le plus souvent de parcourir de longues distances à pied à la recherche du précieux liquide et de produits forestiers ligneux et non ligneux pour assurer les besoins du ménage. Aussi, lors d'inondations, les femmes et les enfants sont plus impactés et, le plus souvent, ce sont les premiers à se retrouver parmi les sans-abris, car il est rare que leurs foyers soient construits à partir de matériaux définitifs (Oxfam, 2011). À titre indicatif, les inondations de 2020 ont enregistré au total 71 341 sinistrés, dont 23 675 femmes – soit 33,18 % –, 35 919 enfants – soit 50,34 % – et 11 747 hommes – soit 16,48 % (SP/CONASUR, 2020). Quant à l'accès aux terres cultivables, les femmes sont défavorisées, car elles ne peuvent bénéficier que de petits lopins pour des cultures marginales (arachides, voandzou, gombo, etc.).

## 4.3 Cadre institutionnel et juridique en faveur du développement de la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles

### 4.3.1 Dispositif institutionnel de la gouvernance climatique

Depuis la conférence de Rio en 1992, le Burkina Faso a fait preuve d'une volonté politique de s'attaquer à la question du développement durable et des changements climatiques. Cela s'est matérialisé dès lors à travers la création d'un ministère plein en charge de l'environnement, devenu en 2016 le ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique. Le pays a également mis en place un Conseil national de l'environnement et du développement durable (CNDD) qui comprend deux organes : un Secrétariat permanent (SP/CNDD) et la Conférence nationale du développement durable, qui se tient statutairement tous les deux ans sous la présidence du Premier ministre. En outre, le Secrétariat exécutif du Fonds vert pour le climat (SE-BF/FVC) a été créé en 2018 à la Primature en vue de mobiliser des fonds pour l'adaptation aux changements climatiques.

De même, un Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) a été créé avec un Secrétariat permanent au sein du ministère en charge de l'action sociale, notamment responsable de la gestion des catastrophes naturelles et climatiques. On note aussi la création d'une Agence nationale de la météorologie (ministère en charge des transports) qui bénéficie actuellement d'un appui du Fonds vert pour le climat (GCF) de plus de 10 000 000 000 de francs CFA (20 000 000 dollars US) pour la période de 2019 à 2023. De son côté, la Direction générale de la coopération (DGCOOP) a pour fonction de faciliter la coopération internationale afin de mobiliser les partenaires techniques et financiers.

Enfin, l'environnement et les changements climatiques font partie des sujets examinés dans les universités nationales et les instituts de recherche, avec parfois des formations diplômantes ou certifiantes. À titre illustratif, on note la création au sein de la plus grande université du Burkina Faso, l'Université Joseph Ki-Zerbo, d'un Institut du Génie de l'Environnement et du Développement durable, de l'École Doctorale en Changement Climatique et Informatiques. Il y a également le West African Science Service Center Climate Change and Adaptation Land Use (WASCAL) et l'Institut International de l'Eau et de l'Environnement (2IE), qui sont des instituts sous-régionaux basés à Ouagadougou et qui travaillent tous de façon approfondie sur la problématique des changements climatiques.

### 4.3.2 Textes juridiques en lien avec les changements climatiques

La réponse du Burkina Faso face aux changements climatiques est guidée entre autres par la Loi d'Orientation sur le Développement durable de 2014, le Code de l'environnement de 2013 et la Politique nationale du Développement durable de 2013. En effet, la Loi d'Orientation sur le Développement durable établit le fondement juridique de l'intégration des aspects à prendre en compte et des mesures concernant les changements climatiques et les ODD dans les fonctions gouvernementales. Elle prévoit également la mise en place des structures et des responsabilités institutionnelles concernant les changements climatiques et les ODD. La Loi instaure la Conférence nationale du Développement durable, présidée par le Premier ministre, afin de faciliter l'intégration du développement durable et des changements climatiques dans l'action gouvernementale. La Loi établit en outre le SP/CNDD en vue de coordonner les mesures relatives au développement durable et aux changements climatiques et d'en rendre compte, tout en conduisant l'élaboration de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et du Plan national d'adaptation aux changements climatiques. Ces deux derniers instruments définissent les mesures visant à mettre le Burkina Faso sur la voie d'un développement à faibles émissions de carbone et résilient face aux changements climatiques. Les CDN sectorielles et les plans sectoriels d'adaptation constituent les outils de planification opérationnelle de mise en œuvre du PNA et de la CDN au Burkina Faso.

Pour améliorer son cadre programmatif en matière de réduction des risques de catastrophe, en application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Burkina Faso a adopté la Loi n° 012-2014/AN portant réduction des effets des catastrophes et des crises humanitaires et son plan d'action nationale 2016-2020 pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences, dont la coordination est assurée par le Secrétariat permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation. Le Burkina Faso a adopté des dispositions juridiques dans le cadre d'une multitude de lois à tous les niveaux de son développement ainsi que des textes d'application – tous en faveur de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.



De ces lois, nous retiendrons à titre illustratif : i) la Loi n° 006-2013/AN du 2 avril 2013 portant Code de l'environnement ; ii) la Loi n° 008-2014/AN du 8 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable, iii) la Loi n° 012-2014/an portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes ; iv) la Loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso ; v) la Loi n° 002-2001/AN du 8 janvier 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ; vi) la Loi n° 034-2012/An du 2 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière (RAF) ; vii) la Loi n° 070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso ; viii) la Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural ; ix) la Loi n° 003-2011/AN du 5 avril 2011 portant Code forestier ; etc. Chacune de ces lois contient des dispositions directes ou indirectes liées à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, notamment dans le domaine de l'adaptation.

### 4.3.3 Engagements internationaux du Burkina en matière de changement climatique

Le Burkina Faso s'est engagé au plan international à lutter contre les effets des changements climatiques à travers la signature et la ratification des accords et protocoles internationaux en lien direct avec les changements climatiques, dont on peut citer :

- la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) (1993) ;
- le Protocole de Kyoto (PK) de 2005 et l'amendement de Doha prolongeant le Protocole de Kyoto (2016) ;
- l'Accord de Paris (2016).

Outre ces accords, le pays a également signé et ratifié les autres conventions de la génération de Rio, à savoir celles sur la lutte contre la désertification et sur la diversité biologique, de même que la Convention RAMSAR sur les zones humides, qui toutes contribuent à opérationnaliser la convention sur les changements climatiques, non seulement en termes d'atténuation, mais surtout relativement à l'adaptation, de même que le Cadre de Sendai.

Le pays a également adhéré à un certain nombre d'initiatives internationales dont l'objectif est de permettre aux populations de s'adapter et d'être plus résilientes face aux effets des changements climatiques. Il s'agit par exemple du Mécanisme local<sup>2</sup> et de « l'Initiative pour l'adaptation efficace et la résilience à long terme » (LIFE/AR)<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Le Mécanisme local est un mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) qui a été conçu en vue de promouvoir les communautés et les économies locales résilientes aux changements climatiques en établissant un mécanisme standard reconnu au niveau international et basé sur les pays.

<sup>3</sup> Il s'agit d'une réponse des pays les moins avancés (PMA) à l'Article 4.19 de l'Accord de Paris qui stipule que « toutes les Parties devraient s'employer à formuler et communiquer des stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre ».

## 5. Politiques du pays en matière d'adaptation aux changements climatiques

Le PNA du Burkina Faso a été bâti sur la base de plans sectoriels élaborés au sein des secteurs jugés plus vulnérables aux changements climatiques ou secteurs prioritaires en termes d'adaptation. L'élaboration du PNA (2012-2015) s'est appuyée sur les acquis des projets du Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA) adopté en 2007 et mis en œuvre de 2009 à 2014. De plus, les résultats du projet « Renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques lors de la préparation et de la mise en œuvre des plans, programmes et projets de développement » ont été utilisés pour des études sur les vulnérabilités, de même que pour certaines études scientifiques.

La déclaration du Président du Burkina Faso lors de la 76<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies tenue le 23 septembre 2021 à New York traduit l'engagement et la volonté manifestes des plus hautes autorités du pays à lutter efficacement contre les changements climatiques : *« En ce qui concerne les changements climatiques, la fréquence des événements extrêmes avec leurs terribles conséquences nous interpelle sur l'urgence d'une action forte et concertée... Au Burkina Faso, on estime à 34 % du territoire, la superficie des terres de production dégradées du fait non seulement de l'action de l'homme, mais surtout de la sécheresse et des inondations endémiques. (...) Pour réussir notre combat contre la crise climatique, l'adaptation est primordiale... »* (Extraits de la déclaration du Président du Burkina Faso).

Quant à la mise en œuvre, elle s'est fait grâce à la mobilisation des différents domaines prioritaires et sectoriels, avec des résultats variés. En prélude à la relecture du PNA de 2015, une évaluation a été conduite en juin 2021 par le SP/CNDD, avec l'appui technique et financier du Réseau mondial PNA.

S'agissant de la CDN du Burkina Faso, elle comprend un volet Atténuation et un volet Adaptation. En effet, les actions d'adaptation telles que la récupération des terres dégradées ou la gestion durable des terres (qui représentent l'essentiel des mesures d'adaptation au Burkina Faso) contribuent à réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). De son côté, la 2<sup>e</sup> Communication nationale sur les changements climatiques a mis l'accent sur l'adaptation en matière de ressources en eau, à travers : i) la création d'un cadre politique et institutionnel favorable ; ii) le développement et la gestion des ressources en eau ; et iii) le suivi et l'évaluation des ressources en eau. La troisième communication nationale sur les changements climatiques – en phase d'adoption – met l'accent sur l'adaptation de l'agriculture, des ressources en eaux et de la foresterie.

Par ailleurs, quatorze politiques sectorielles ont été élaborées, correspondant à quatorze secteurs de planification entre 2017 et 2018, pour une durée de dix années chacune. Outre les plans sectoriels qui ont permis l'élaboration du Plan national d'adaptation et qui traitent spécifiquement des questions d'adaptation, certaines politiques sectorielles portent également sur les mêmes questions et contribuent à la mise en œuvre du PNA. À celles-ci s'ajoute le Nouveau Référentiel de Développement ou Plan national de développement économique et social II adopté en 2021 et couvrant la période de 2021 à 2025. L'analyse de l'ensemble de ces politiques et plans a permis de mettre en exergue les

liens existants entre l'adaptation aux changements climatiques, les Objectifs de développement durable (ODD) et/ou le Cadre de Sendai sur la gestion des catastrophes (Tableau 2).

**Tableau 2 : Synthèse des politiques du Burkina Faso en matière d'adaptation aux changements climatiques et en lien avec les ODD et le Cadre de Sendai**

Documents de référence	Échéance	Vision	Objectifs	Référence avec l'adaptation	Réf. avec les ODD	Réf. avec le Cadre de Sendai
Nouveau Référentiel de Développement du Burkina Faso (PNDES II)	2021-2025	« Le Burkina Faso, une nation solidaire, démocratique, résiliente et de paix, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte, inclusive et durable ».	Rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive.	Les changements climatiques constituent l'un des risques qui peuvent compromettre le développement économique et social.  Par conséquent, des mesures d'atténuation ou de contournement du risque climatique sont prévues (3.6.6 Aléas climatiques) dans le plan.	Objectif stratégique 4.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.  EA 4.5.2 : La résilience climatique des communautés, des secteurs et domaines prioritaires est améliorée.	EA 1.1.4 : La prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires sont renforcées.
Plan national d'adaptation au changement climatique	2015-2020	Le Burkina Faso gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience ;</li> <li>– faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, d'une manière cohérente, dans les politiques, programmes ou activités, nouveaux/elles ou préexistant(e)s, dans des processus particuliers de planification du développement et des stratégies au sein de secteurs pertinents et à différents niveaux.</li> </ul>	<p>Pour chaque secteur de développement, les aspects suivants ont été établis de façon précise et détaillée : i) la vulnérabilité structurelle ; ii) les domaines prioritaires en matière d'adaptation ; iii) les mesures d'adaptation à court, moyen et long terme ; iv) un plan d'action d'adaptation sur cinq ans ; et v) le coût des mesures d'adaptation pour une période de 1 à 15 ans.</p> <p>Le PNA du Burkina Faso contient i) les plans d'adaptation par secteur de développement ; et ii) un plan d'adaptation global pour l'ensemble du pays, ainsi qu'une synthèse des plans d'action des différents secteurs.</p> <p>Le PNA offre la possibilité d'établir une synergie avec un certain nombre d'accords internationaux sur l'environnement dont la mise en œuvre contribue à l'adaptation aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– réduction de la vulnérabilité des systèmes naturels, sociaux et économiques aux changements climatiques ;</li> <li>– intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement actuelles ou à venir.</li> </ul>	L'un des objectifs à court, moyen et long terme du PNA est de « protéger les personnes et les biens contre les événements climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles ».

## Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso

				<p>changements climatiques, notamment avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique ;</li> <li>• la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;</li> <li>• la Convention sur la diversité biologique dont la mise en œuvre contribue à l'adaptation aux changements climatiques.</li> </ul>		
Contribution déterminée au niveau national	2015-202		<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre – par exemple, en modifiant les techniques de production employées ;</p> <p>Réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains face aux effets des changements climatiques réels ou anticipés.</p>	<p>La CDN de 2015 du Burkina Faso consacre une place importante à l'adaptation. En effet, le scénario <b>Adaptation (annexe 2 de la CDN)</b> vise entre autres à restaurer et aménager 5,055 millions d'ha de terres dégradées à l'horizon 2030, ce qui représente 55 % de la superficie totale actuelle des terres dégradées dans le pays, en vue de pouvoir nourrir près de 6 millions de personnes supplémentaires à l'horizon 2030. Les projets d'adaptation contribueront par ailleurs à réduire de 43 707 Gg de CO2 les émissions de GES, <b>soit 36,95 % par rapport au scénario de référence.</b></p>	Réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains face aux effets des changements climatiques réels ou anticipés.	
Politique nationale agro-sylvo-pastorale	2017 -2026	À l'horizon 2026, le secteur ASP est moderne, compétitif et durable et un moteur de la croissance économique, fondé sur des exploitations familiales et des entreprises ASP performantes et assurant à tous les	Développer un secteur de « production agro-sylvo-pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents, sur la base de modes de production et de consommation durables.	<p>Les orientations stratégiques de la politique du secteur se regroupent autour de trois axes : i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la résilience des populations vulnérables ; ii) la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques et l'accès aux marchés ; et iii) la gestion durable des ressources naturelles.</p> <p>Objectif stratégique 1.2 : Contribuer à la sécurité alimentaire et</p>	<p>IV. 3. Risques liés aux aléas climatiques</p> <p>L'agriculture burkinabè est essentiellement de type pluvial et dépend fortement des aléas climatiques, notamment des inondations, des sécheresses et des vents violents. La variabilité de la pluviosité annihile les efforts de développement déployés par les acteurs du secteur PASP.</p>	Aussi est-il nécessaire de développer davantage des stratégies de maîtrise de l'eau et la diversification des productions à travers la recherche-innovation adaptative. Ces stratégies devraient permettre de mettre au point et de diffuser des technologies améliorées

## Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso

		Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active		nutritionnelle des populations vulnérables dans un contexte de changement climatique.		adaptées aux aléas climatiques. En outre, des plans de riposte et de contingence sont des mécanismes qui permettront de réduire les effets de ces risques sur la sécurité alimentaire des populations, notamment celles qui sont vulnérables.
Politique nationale eau, assainissement et environnement	2018-2027	« À l'horizon 2027, les filles et fils du Burkina Faso ont un accès équitable à l'eau, à un cadre de vie sain et à un environnement de qualité ».	« Assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations ».	La vision de la politique repose sur trois (3) domaines d'intervention majeurs : i) la gestion durable de l'environnement ; ii) la mobilisation et la gestion de l'eau ; et iii) l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie.	Une vision holistique de la gestion de l'environnement et les questions relatives aux changements climatiques, à l'érosion de la biodiversité, aux modes de production et de consommation durables, à la dégradation des terres, ainsi qu'à l'utilisation abusive et incontrôlée des produits chimiques, sont internalisées dans le processus de développement pour une croissance verte inclusive.	
Politique sectorielle « infrastructures de transport, de communication et d'habitat (PSITCH) »	2018 - 2027	« À l'horizon 2027, les Burkinabè ont accès à des infrastructures de transport, de communication et d'habitat durables et résilientes qui favorisent la transformation structurelle de l'économie ».	La PSITCH a pour objectif global de « développer les équipements et infrastructures de transport, de communication et d'habitat durables et résilients en vue d'améliorer leur accessibilité à toutes les couches socioprofessionnelles ».	L'analyse et la gestion des risques. Les aléas climatiques. Le secteur ITCH est vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. Les impacts négatifs de ces derniers sur les infrastructures pourraient compromettre la réalisation des objectifs de la politique sectorielle. Il est nécessaire que les autorités nationales accordent une grande importance à l'adaptation et à l'atténuation dans la mise en œuvre des différents programmes et projets.		Il s'agit particulièrement de revoir les normes de construction pour renforcer la durabilité et la résilience des infrastructures et éviter les catastrophes liées à la  EA 1.2.2 : la capacité de prévention et de réponse du secteur face aux catastrophes est améliorée.

## Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso

La politique sectorielle de la recherche et de l'innovation	2017-2026	Cette politique repose sur une vision à l'horizon 2026 : « Le Burkina Faso dispose d'un système de recherche et d'innovation performant au service du développement socioéconomique ».	L'objectif général de la politique est de renforcer le système productif par la génération et l'utilisation intensive des résultats de la recherche et de l'innovation. En effet, au-delà du caractère transversal de la recherche qui touche tous les secteurs vulnérables face aux changements climatiques, la recherche en sciences agricoles et environnementales, l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche font partie de ses principaux domaines d'investigation.	En matière de prise en compte de l'adaptation, la politique indique que la disparité des potentialités des régions et les variations climatiques de plus en plus perceptibles avec l'apparition d'événements extrêmes impliquent que la recherche scientifique et l'innovation doivent être décentralisées et adaptées pour relever les défis de développement.	La Politique sectorielle de la recherche et de l'innovation tire également son fondement des Objectifs de développement durable (ODD). En effet, l'ODD 9 porte sur la promotion de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation pour un développement inclusif.
---	-----------	--	--	---	---



## 6. Bilan de la mise en œuvre du plan national d'adaptation

Le Plan national d'adaptation (PNA) adopté en 2015 constitue le référentiel national en matière de réduction de la vulnérabilité du pays face au dérèglement climatique. La vision du PNA est de faire du Burkina Faso un pays qui « ... gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050 ». Après cinq années de mise en œuvre, le PNA a fait l'objet d'une évaluation qui a fait état des principaux points suivants.

### 6.1 Progrès réalisés/acquis engrangés

Il ressort des résultats de l'évaluation que, sur un total de 143 actions programmées couvrant l'ensemble des secteurs, 96 actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, soit un taux de 67 %, contre 47 actions dont le lancement n'a pas encore débuté, soit un taux de 33 %. Le Tableau 3 ci-dessous indique le niveau de réalisation des actions par secteur.

**Tableau 3 : Niveau de réalisation des actions d'adaptation du PNA 2015 par secteur prioritaire et transversal**

N°	Secteur	Nombre d'actions	Taux de réalisation par secteur des actions prévues (%)	Taux par secteur des actions réalisées (%)
1	Santé	22	57	15
2	Énergie	04	44	11
3	Environnement et ressources naturelles	25	39	10
4	Agriculture	19	87	22
5	Ressources en eau	23	84	21
6	Élevage	04	75	19
7	Habitat et infrastructures	29	6	2
8	OSC	14	ND	ND
9	Organisations féminines	03	0	0
<b>Taux moyen global</b>			<b>49</b>	<b>100</b>

Source : Rapport évaluation du PNA, juin 2021

Selon les résultats de l'évaluation, les secteurs transversaux, dont le genre et la société civile, comportent chacun zéro pour cent (0 %) d'actions réalisées. Toutefois, il est à noter que beaucoup d'actions sont mises en œuvre dans ces deux secteurs, mais qu'elles n'étaient pas inscrites dans les PNA sectoriels respectifs (Tableau 4 et Tableau 5).

**Tableau 4 : Liste de projets d'adaptation et de résilience intégrant le genre mis en œuvre en dehors du PNA**

N°	Titre du projet	Structure bénéficiaire	Période d'exécution	Coûts du projet
01	Projet de renforcement des capacités nationales de résilience	CONASUR/MFSNFAH	2014-2017	1 312 194 USD
02	Projet de renforcement des capacités pour un relèvement résilient	CONASUR/MFSNFAH	2018-2021	PM
03	Projet de renforcement de la résilience climatique au Burkina Faso	CONASUR/MFSNFAH	2018-2023	PM
04	Projet d'aménagement des jardins polyvalents à PO	Amicale des Forestières du Burkina Faso (AMIFOB)	2017-2020	42 000 000 FCFA
05	Projet d'appui aux métiers verts dans les sites miniers	Association de femmes vertes	2018-2020	40 000 000 FCFA
06	Projet d'aménagement des jardins nutritifs	Association Nabonswendé	2015-2020	80 000 000 FCFA
07	Projet d'appui à la création des jardins nutritifs dans la ceinture verte de Ouagadougou	Association des femmes de Zango	2019-2020	18 000 000 FCFA
08	Activités de renforcement des capacités des organisations et des groupements de femmes pour une exploitation durable des produits forestiers	Cellule genre du MEEVCC	2019-2020	15 000 000 FCFA
09	Activité d'appui à la création de jardins nutritifs	Cellule genre du MEEVCC	2019-2020	6 000 000 FCFA
10	Activités de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs et actrices ainsi que des organisations socioprofessionnelles œuvrant dans l'exploitation, la commercialisation et la promotion des PFNL	Cellule genre du MEEVCC	2019-2020	15 000 000 FCFA
11	Activités de recensement des acteurs et des organisations socioprofessionnelles dans l'exploitation et la promotion des PFNL dans 3 régions (Hauts Bassins, Cascades et Sud-ouest)	Cellule genre du MEEVCC	2019-2020	15 000 000 FCFA
12	Organisation de 3 ateliers de formation sur le compostage et la valorisation des déchets, au profit de 80 femmes des 13 régions	Cellule genre du MEEVCC	2019-2020	10 000 000 FCFA

Source : Rapport d'évaluation du PNA, juin 2021

**Tableau 5 : Liste de projets d'adaptation en dehors PNA mis en œuvre par des OSC**

N°	Titre du projet	Coût du projet en francs CFA
1	Projet de renforcement des capacités d'adaptation et d'atténuation de 4 000 producteurs/trices des communes de Koudougou et de Réo face aux risques de changement climatique (2019-2021). Autre Terre avec le Baobab, APAD Sanguié et APAF.	50 632 000
2	Projet d'intégration de la gestion des inondations et des sécheresses et de l'alerte rapide pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta. Global Water Partnership Afrique de l'Ouest (2019-2021).	ND
3	Projet d'amélioration des conditions de vie des communautés rurales par le développement de l'agriculture familiale et l'adaptation aux changements climatiques. Association des Jeunes pour la Protection de l'Environnement et de l'élevage (2019-2023).	ND

Source : Rapport d'évaluation du PNA, juin 2021

## 6.2 Difficultés et obstacles

Selon le rapport d'évaluation, au-delà des acquis engrangés dans la mise en œuvre du PNA pour la période de 2015 à 2020, on peut relever plusieurs difficultés et obstacles, y compris : i) la méconnaissance du PNA par certains acteurs chargés de sa mise en œuvre ; ii) la non-responsabilisation sur le plan institutionnel des actions du PNA en lien avec la société civile et les organisations féminines ; iii) la non-opérationnalisation du dispositif institutionnel du suivi et d'évaluation du PNA ; iv) l'insuffisance de la prise en compte du genre dans le suivi de la mise en œuvre des actions du PNA ; v) l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des actions d'adaptation ; et vi) la situation sécuritaire du pays et de la COVID-19 ont également impacté de manière significative la mise en œuvre du PNA. Ces impacts se sont traduits, entre autres, par une réduction drastique des ressources financières affectées à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et par l'inaccessibilité de certaines zones du pays pour la mise en œuvre des actions de résilience prévues dans le PNA.

## 6.3 Bonnes pratiques/expériences et enseignements tirés

Après les cinq (5) années de mise en œuvre du PNA, on peut relever les bonnes pratiques et les enseignements tirés suivants :

### 6.3.1 Les bonnes pratiques

Au titre des bonnes pratiques, on peut citer : i) la mise en place des points focaux PNA et CDN dans les départements ministériels prioritaires qui permettront à terme de solutionner les difficultés de suivi des actions au niveau sectoriel ; ii) la prise en compte progressive des actions en lien avec les changements climatiques dans les programmes d'activités des départements ministériels en lien avec l'adaptation ; iii) l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles en lien avec la mise en œuvre du PNA ; iv) le renforcement continu des capacités des acteurs sur le PNA et la CDN ; et v) la mise en place d'une équipe d'évaluation par décision administrative (Rapport d'évaluation du PNA, 2021).

### 6.3.2 Les enseignements tirés

Parmi les enseignements tirés figurent : i) la méconnaissance du PNA par certains acteurs chargés de sa mise en œuvre – en effet, l'évaluation a révélé qu'une bonne partie des acteurs responsables de la mise en œuvre du PNA ne connaissent pas ce référentiel, ce qui a certainement constitué un obstacle à sa mise en œuvre, au suivi des activités et à la conduite de la présente évaluation ; ii) la non-opérationnalisation du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation du PNA – pour rappel, le PNA a prévu un dispositif de suivi des performances des actions proposées ainsi que des fiches de collecte de données qui devraient être opérationnalisés sous la direction du SP/CNDD, la structure de coordination et, selon l'évaluation, ce dispositif n'a pas fonctionné de façon suffisamment efficace au cours de la période de 2015 à 2020 ; iii) la non-responsabilisation sur le plan institutionnel des actions du PNA en lien avec la société civile et les organisations féminines n'a pas facilité leur mise en œuvre ; iv) la faible capacité des structures de mise en œuvre en matière de mobilisation de ressources a été l'une des principales entraves à la mise en œuvre du PNA ; v) la faible appropriation du PNA par les acteurs sectoriels ; et vi) les réalisations physiques par les acteurs sectoriels n'ont pas été désagrégées pour mettre en exergue le genre (Rapport d'évaluation du PNA, 2021).

### 6.4 Principales recommandations de l'évaluation

À l'issue de l'évaluation de la mise en œuvre du PNA (2015-2020), dix recommandations principales ont été formulées à l'endroit des différentes parties prenantes, en vue d'améliorer le processus de mise en œuvre. Ces recommandations sont les suivantes : i) informer/sensibiliser les parties prenantes (services publics, secteur privé, société civile) sur le processus du PNA ; ii) opérationnaliser le système de suivi et d'évaluation et tenir des rencontres périodiques ; iii) renforcer les capacités des acteurs chargés de la mise en œuvre relativement aux stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNA ; iv) favoriser la responsabilisation des actions du PNA en lien avec la société civile et les organisations féminines ; v) veiller à la prise en compte du PNA dans tous les référentiels de développement ; vi) harmoniser le PNA avec les ODD et les mesures de gestion des risques de catastrophes ; vii) renforcer spécifiquement les compétences des organisations féminines ; viii) définir clairement les actions et leurs cibles à court, moyen et long terme pour faciliter le suivi et l'évaluation ; ix) renforcer les compétences des points focaux PNA pour faciliter le suivi et la présentation des actions de leurs secteurs respectifs en lien avec le PNA ; et x) élaborer et mettre en œuvre un Plan de communication sur le PNA (Rapport d'évaluation du PNA, 2021).

## 7. Besoins financiers, techniques et en renforcement des capacités

### 7.1 Besoins financiers pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation

La composante Adaptation des CDN sectorielles du Burkina Faso de 2021 indique des besoins en matière de mise en œuvre des mesures d'adaptation et de résilience des populations représentant plus de 865 milliards de francs CFA, soit environ 1,7 milliard de dollars US (Tableau 6).

**Tableau 6 : Besoins financiers estimés dans la composante Adaptation des CDN sectorielles 2021**

Secteurs	Besoins (coût en FCFA)	Besoins (coût en USD – 1 USD = 500 FCFA)
Agriculture	183 353 000 000	366 705 424
Eau et assainissement	138 208 000 000	276 416 751
Environnement	287 024 000 000	574 047 048
Habitat	143 309 000 000	286 618 052
Ressources animales	68 512 794 500	137 025 589
Santé	19 390 000 000	38 780 000
Transport	18 150 000 000	36 300 000
Recherche	6 362 000 000	12 724 000
Genre (renforcer l'équité)	827 445 500	1 654 891
<b>Total</b>	<b>865 135 445 500</b>	<b>1 730 271 755</b>

Source : CDN sectorielle 2021

### 7.2 Besoins techniques

Les besoins techniques en matière d'adaptation considérés comme étant loin d'être exhaustifs ont été estimés à plus de 1 750 000 dollars US (SE/FVC 2021).

### 7.3 Besoins en renforcement des capacités

En termes de renforcement des capacités, les besoins ont été estimés à plus de 5 650 000 dollars US. Ces besoins sont loin d'être exhaustifs et figurent dans le Plan de Partenariat CDN 2020 et dans l'évaluation en 2021 par le SE/FVC des besoins en matière d'état de préparation (*Readiness needs assessment*) du Burkina Faso. Outre ce plan qui résume les besoins globaux, on peut toutefois relever les besoins spécifiques suivants :

- renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de mobilisation de financements innovants et de négociation en faveur de l'adaptation ;
- renforcement des capacités des secteurs relativement à la capitalisation ainsi qu'au suivi et à l'évaluation, conformément au cadre de transparence climatique relatif à l'adaptation ;

- renforcement des capacités des acteurs en termes d'intégration du genre dans la transparence climatique.

## 7.4 Stratégie de mobilisation des ressources et coopération internationale

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris par le Burkina Faso à travers sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) du Plan national d'adaptation et pour l'atteinte des Objectifs de développement durable, le défi majeur réside dans la mobilisation des ressources financières y afférentes. Pour y remédier, le Burkina Faso a mis en place le Fonds d'Intervention pour l'Environnement en 2013 et la Banque Agricole du Faso en 2018, afin de mobiliser plus de ressources internes et externes pour renforcer la mise en œuvre des actions d'adaptation aux changements climatiques. De plus, le Secrétariat exécutif du Fonds vert pour le climat du Burkina Faso (SE-BF/FVC) a été créé en 2018 et placé sous la tutelle technique du Cabinet du Premier ministre, en vue de mobiliser davantage de financements climatiques extérieurs. C'est à ce titre que le gouvernement a désigné le Fonds d'Intervention pour l'Environnement comme entité publique accréditée auprès du Fonds vert pour le climat (FVC). En effet, un readiness PNA porté par l'Institut mondial de la croissance verte (GGGI) est en cours d'élaboration pour mobiliser une partie des 3 millions de dollars US du FVC dédiés au processus du PNA en vue de sa mise en œuvre. Outre ces initiatives, on note également l'élaboration et l'adoption de certains documents stratégiques contribuant à la mobilisation des ressources en faveur de l'adaptation, dont on peut citer : le plan d'investissement 2019 de la CDN du Burkina Faso ; le plan d'investissement 2020 de l'agriculture intelligente face au climat de la Banque mondiale ; le plan d'investissement climat 2019 de la région du Sahel ; la stratégie climat 2021 de la CEDEAO.

## 7.5 Engagement du secteur privé et des acteurs communautaires dans l'adaptation

Conscient du rôle prépondérant que joue le secteur privé en matière de résilience climatique, le Secrétariat exécutif du Fonds vert pour le climat, d'un commun accord avec le secteur privé, a désigné Coris-Bank International comme entité du secteur privé à être accréditée auprès du Fonds vert pour le climat (FVC), afin de promouvoir des financements climatiques inclusifs en faveur de la résilience climatique, dont le processus est en cours. Déjà ce 13 octobre 2021, Coris Bank a accordé un soutien de 200 000 000 francs CFA à l'Agence nationale de la météorologie<sup>4</sup> pour générer et diffuser quotidiennement des informations météorologiques et climatiques pendant cinq (5) années sur la chaîne de télévision nationale adressées aux téléspectateurs en général et aux producteurs du monde rural en particulier.

Outre ces entités dont les accréditations sont en cours, le Burkina Faso adhère depuis 2014 à African, Risk Capacity, une macro-assurance climatique permettant d'assurer le pays en cas de sinistres climatiques majeurs tels que des sécheresses et des inondations. Il a également à travers le SP/CNDD et avec l'appui du PNUD conduit une étude de faisabilité sur l'assurance climatique en 2015. Cette étude a abouti à la formulation d'un projet assurance climatique par le PNUD et le SP/CNDD intitulé « *Promotion d'une assurance climatique indiciaire pour les petits exploitants agricoles au Burkina Faso* »

---

<sup>4</sup> Cérémonie de signature du contrat in [\(20+\) Coris Bank International Burkina Faso – Publications | Facebook](#)

dont le lancement est intervenu le 30 novembre 2021. Ce projet qui se veut « pilote » interviendra dans les Régions du Sahel et de la Boucle du Mouhoun.

En conséquence, au niveau national, on assiste au développement d'un nombre croissant de produits assuranciers climatiques à travers la microassurance climatique, tels que YELEN Assurance, SONAR assurance et ARC Répliquât promus par le PAM Burkina Faso et ses partenaires techniques. Les initiatives d'assurance climatique contribuent également à la mobilisation de ressources pour les petits exploitants et à la mise en place d'actions d'adaptation en faveur des couches les plus vulnérables. Ainsi, l'ONG OXFAM International a mené les premières expériences en matière d'assurance agricole au Burkina Faso sur le coton et le maïs, dans le sud-ouest et dans les Hauts-Bassins. Ces expériences ont été concluantes, et l'assurance est à une phase de mise à grande échelle dans ces zones et pour ces produits. Par ailleurs, une évaluation des besoins technologiques a été réalisée en 2018, portant principalement sur les secteurs de l'énergie et du transport, en vue de promouvoir le développement et le transfert des technologies.

Outre tous ces multiples efforts, il importe également de noter ceux d'acteurs communautaires et individuels remarquables, dont on citera ici le cas de l'illustre Yacouba SAWADOGO ou l'homme qui a arrêté le désert<sup>5</sup>, lauréat du Prix alternatif 2018<sup>6</sup> et Prix Champion de la terre 2020 des Nations Unies<sup>7</sup>. Ces différents prix et bien d'autres au niveau national et régional récompensent les efforts d'un homme qui a démontré toute sa vie qu'on pourrait inverser les tendances de dégradation des terres avec des moyens très limités et lutter efficacement contre les effets du changement climatique en s'y adaptant. Son exemple n'est pas un cas unique au Burkina Faso en la matière.

Il convient également de mentionner parmi les engagements pris et les efforts déployés en matière d'adaptation et à titre individuel ou communautaire (producteurs, ONG, Associations)<sup>8</sup> depuis quelques années, la création de centres écologiques dont le but est de créer des cadres d'informations et de formations pour une gestion participative et durable des ressources naturelles et de l'environnement, tout en menant parfois des expériences en milieu réel dans ces sites.

---

<sup>5</sup> Yacouba SAWADOGO, l'homme qui a arrêté le désert

<sup>6</sup> Nobel alternatif : le Burkinabè Yacouba Sawadogo lauréat

<sup>7</sup> [Prix champion de la terre 2020 des Nations-Unies Yacouba Sawadogo, lauréat – Filinfos](#)

<sup>8</sup> On pourrait citer en exemple le [Centre écologique Albert Schweitzer du Burkina Faso à Ouagadougou](#), le Centre écologique de Nagréongo à 35 km de Ouagadougou

## 8. Suivi-évaluation des actions d'adaptation

### 8.1 Méthodologie du suivi-évaluation et de la capitalisation

La méthode de suivi-évaluation a consisté principalement à concevoir des outils de suivi, à travers l'élaboration de 3 fiches de collecte et de suivi en vue de suivre les activités programmées et mesurer le niveau d'atteinte des indicateurs de résultats et d'impacts pour chacun des axes stratégiques du PNA d'une part, et à mettre en place un dispositif de suivi-évaluation et de capitalisation, d'autre part. Ceci a permis d'apprécier au fur et à mesure le niveau d'atteinte des réalisations physiques du PNA par axe stratégique, même si le processus n'a pas été très pratique et fonctionnel.

### 8.2 Dispositif de suivi-évaluation et de capitalisation

Dans le cadre du suivi-évaluation et de la capitalisation du PNA, un dispositif avait été prévu, dans lequel le SP/CNDD assurait la coordination du PNA avec en son sein une cellule de suivi-évaluation chargée de renseigner l'état de mise en œuvre de l'ensemble du PNA. Pour cela, la cellule devrait être renforcée en moyens humains, techniques et financiers. Elle devrait en outre administrer une base de données capable d'informer le Gouvernement et tous les acteurs intéressés sur la performance mesurée du PNA. La cellule devrait par ailleurs travailler avec des points focaux sectoriels désignés au sein des secteurs prioritaires du PNA et de la CDN<sup>9</sup>. Cependant, ce dispositif n'a pas très bien fonctionné, principalement pour des raisons de mobilité des points focaux sectoriels inter et extra ministériels et du fait du manque de ressources financières pour instituer des rencontres périodiques entre la cellule du SP/CNDD et les points focaux PNA sectoriels.

---

<sup>9</sup> À la demande de la cellule de coordination, des points focaux ont été désignés au sein des secteurs prioritaires du PNA et de la CDN en vue d'alimenter sa base de données avec les informations sur l'évolution du PNA et de la CDN par secteur.



## 9. Les défis majeurs/menaces

### 9.1 Insécurité

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, connaît des attaques terroristes répétées, avec pour corollaire, de nombreux déplacés internes. Ces activités criminelles contribuent à saper la confiance des investisseurs et portent atteinte à la mise en œuvre des politiques et actions en faveur du développement économique et social en général, et de l'adaptation aux changements climatiques en particulier. En effet, il a été estimé qu'au 31 décembre 2021, le Burkina Faso comptait 1 428 378 personnes déplacées internes (PDI) (OCHA, Burkina Faso, Rapport de situation, mise à jour du 29 sept. 2021), soit une augmentation de 4,04 % par rapport aux données portant sur la même période en 2020. Parmi ces PDI, 54 % avaient moins de 15 ans. Au vu du nombre croissant de personnes déplacées internes, constituées en majorité des couches les plus vulnérables, si rien n'est fait pour enrayer ce phénomène, il sera difficile de promouvoir des actions d'adaptation au niveau national dans le but d'accroître la résilience des populations, car cet état de fait est un facteur de vulnérabilité, c'est-à-dire qu'il expose davantage les populations déplacées aux effets néfastes des changements climatiques.

### 9.2 Menace de la pandémie de COVID-19 sur les actions d'adaptation aux changements climatiques

La pandémie de COVID-19 qui touche la plupart des pays constitue une menace majeure à l'atteinte des objectifs en matière d'adaptation au Burkina Faso, car cela pourrait réduire le pouvoir d'achat des ménages et donc limiter leur accès aux services sociaux de base (éducation, santé, etc.), de même qu'à la nourriture.

Aussi, la COVID-19 peut-elle également avoir un impact sur la disponibilité de la nourriture, en réduisant la production agricole et en perturbant les chaînes d'approvisionnement alimentaire sous l'effet des confinements. La COVID-19 peut également limiter la capacité des gouvernements à protéger les populations vulnérables, compte tenu des engagements financiers en faveur de la riposte au coronavirus et de l'augmentation des niveaux d'endettement. Enfin, la COVID-19 pourrait réduire les opportunités d'investissements des partenaires techniques et financiers et du secteur privé dans l'ensemble des actions prioritaires d'adaptation aux changements climatiques. Pour rappel, le Burkina Faso avait pris des mesures fortes afin de lutter contre la transmission de cette maladie, en fermant ses frontières, les écoles et les marchés et en mettant en quarantaine certaines villes et régions, avec une enveloppe financière de l'ordre de 300 000 000 000 francs CFA (environ 600 000 000 dollars US) en soutien à ces mesures qui aurait pu être utilisée pour promouvoir des actions d'adaptation aux changements climatiques et renforcer la résilience climatique.

## 10. Les prochaines étapes

Malgré les actions entreprises dans les domaines de l'information et de la sensibilisation et la formation des acteurs sur la question des changements climatiques, il est apparu lors de l'évaluation du PNA qu'une bonne frange des acteurs institutionnels, du secteur privé et de toute la communauté reste insuffisamment informée et que de gros efforts sont à faire dans les communications dans ce domaine, notamment au sujet de l'adaptation. En outre, il a été observé que certaines insuffisances dans le fonctionnement de la cellule de coordination du dispositif de suivi-évaluation du PNA affectaient la capitalisation des informations et des données relatives à l'adaptation. Aussi, en termes de prochaines étapes, l'accent sera-t-il mis sur :

- les communications auprès des acteurs des secteurs public et privé et des organisations de la société civile sur le phénomène des changements climatiques ainsi que les actions entreprises pour y faire face, notamment sur l'adaptation. Ces communications restent continues pour l'ensemble des acteurs et, à ce titre, un séminaire gouvernemental en cours de préparation sera proposé aux membres du gouvernement concernant la problématique des changements climatiques en général et de la question de l'adaptation en particulier ;
- la relecture du PNA (en préparation) en vue d'une nouvelle version pour la période 2021-2025 ;
- l'harmonisation des indicateurs du PNA avec les documents de planification au niveau sectoriel ;
- la diffusion de l'AdCom et de la nouvelle version du PNA ;
- le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer l'opérationnalisation du dispositif du suivi-évaluation du PNA ;
- l'information, la formation et la sensibilisation des parties prenantes du PNA pour son appropriation en vue d'une mise en œuvre concertée ;
- la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNA.

## Bibliographie

**Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS) 2020** : « Note d'analyse des premiers impacts de la pandémie de COVID-19 sur les Exploitations Familiales Agropastorales membres de l'APESS ». 28 p. dans <https://www.apess.org> : [Note-d'analyse-des-premiers-impacts-de-la-pandemie-du-COVID-19-sur-les-Exploitations-Familiales-Agropastorales-membres-de-l'APESS.pdf](https://www.apess.org)

**Burkina Faso, 2018** : Politique sectorielle Agro-Sylvo-Pastorale, dans [Politique-Sectorielle-Production-Agro-Sylvo-Pastorale-2018-2027.pdf \(spcpsa.bf\)](#)

**Burkina Faso, 2018** : Politique sectorielle Environnement, eau et assainissement dans [Politique-Sectorielle-Environnement-Eau-et-Assainissement-2018-2027.pdf \(spcpsa.bf\)](#)

**Burkina Faso, 2018**, Politique sectorielle « infrastructures de transport, de communication et d'habitat (PSITCH) » 2018 - 2027

**Burkina Faso 2021** : PNDES II (Nouveau Référentiel de Développement) dans [pn-des\\_2016-2020-4.pdf \(cns.bf\)](#)

**Cérémonie de signature du contrat entre Coris Bank et l'ANAM sur la génération et la diffusion des informations météo et climatiques (13 octobre 2021)** dans [\(20+\) Coris Bank International Burkina Faso – Publications | Facebook](#)

**DGEEVC, 2019**

**Diasso 2013** : Étude sur la vulnérabilité climatique du Burkina Faso. 11 p.

**FAO 2021** : « Analyse rapide du système alimentaire – Rapport du Burkina Faso ». 78 p. dans [e\\_wri - deliverable country report outline fra burkina faso version finale 1-jo.docx](#)

**GIZ, PIK, MCD, et KFW 2021** : « Profil de risque climatique : Burkina Faso ». 12 p. dans [GIZ Climate-risk-profile Burkina-Faso FR final.pdf \(adaptationcommunity.net\)](#)

**ME 2013** : PNA secteur de l'énergie

**MEDD, 2013** : PNA environnement et ressources naturelles

**MEDD, 2015** : « Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) du Burkina Faso » dans [BKF-Plan-National-dAdaptation.pdf \(ccpncc.org\)](#)

**MEDD, 2015** : « Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) au Burkina Faso » dans [INDC BURKINA FASO 280915.pdf \(unfccc.int\)](#)

**MEEVCC 2021** : *CDN, volet Environnement, 0002K*

**MEEVCC 2021**, Rapport d'évaluation du PNA

**MEMC 2021** : CDN volet Énergie

**MINEFID, RGPB 2019**

**MRAH 2021** : CDN, Ressources animales

**MRAH 2013** : PNA, volet Élevage

**MS 2021** : CND, volet Santé

**MS 2014** : PNA, volet Santé

**OCHA, Burkina Faso 2021** : Rapport de situation, mise à jour du 29 septembre 2021 dans <https://reports.unocha.org/fr/country/burkina-faso/>

**Oxfam 2011** : « Changements climatiques et femmes agricultrices du Burkina Faso » dans [https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file\\_attachments/rr-climate-change-women-farmers-burkina-130711-fr\\_0\\_3.pdf](https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/rr-climate-change-women-farmers-burkina-130711-fr_0_3.pdf)

**OUEDRAOGO I., M. KINDA, S.R et ZIDOUEMBA, P.R 2020** : « Analyse économique des effets du Covid-19 au Burkina Faso » dans [www.forgeafrique.com](http://www.forgeafrique.com), <https://www.researchgate.net/publication/342014948>

**PAS/PNA (2019)** : « Étude de l'impact des changements climatiques futurs sur les ressources en eau au Burkina Faso » dans [pas-pna\\_bf\\_policy\\_brief\\_impact\\_cc\\_sur\\_ressources\\_en\\_eau.pdf](https://climateanalytics.org/pas-pna_bf_policy_brief_impact_cc_sur_ressources_en_eau.pdf) ([climateanalytics.org](https://climateanalytics.org))

**PIK 2020** : « Climate Risk Analysis for Identifying and Weighing Adaptation Strategies in Burkina Faso's Agricultural Sector »

**SP/CNDD 2021** : Rapport d'évaluation du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques. 39 p.

**Nobel alternatif : le Burkinabè Yacouba Sawadogo lauréat** dans [Nobel alternatif : le Burkinabè Yacouba Sawadogo lauréat – Le Point](https://www.lepoint.fr/actualites-international/nobel-alternatif-le-burkinabe-yacouba-sawadogo-laurat-2020-10-01_1877777.html)

**Prix champion de la terre 2020 des Nations-Unies Yacouba** dans <https://filinfos.net>

**SP/CONASUR 2017** : Situation des inondations et vents violents au Burkina Faso

**SP/CONASUR 2021** : Rapport sur le nombre des personnes déplacées internes (PDI)

**SP/CONASUR et OCHA 2020** : BURKINA FASO – Inondations 2020 – Rapport de situation N° 01 du 11 septembre 2020. 3 p. dans [2011 OCHA Situation Report Template \(humanitarianresponse.info\)](https://www.humanitarianresponse.info/fr/actualites/2020/09/11/burkina-faso-inondations-2020-rapport-de-situation-n-01)

**Sarr, B., Atta, S., Ly, M., Salack, S., Ourback, T., Subsol, S., George, D.A., 2015** : Journal of Agricultural Extension and Rural Development, « Adapting to climate variability and change in smallholder farming communities: A case study from Burkina Faso, Chad and Niger » 7, 16–27, dans [https://www.researchgate.net/publication/271642775 Adapting to climate variability and change in smallholder farming communities A case study from Burkina Faso Chad and Niger](https://www.researchgate.net/publication/271642775_Adapting_to_climate_variability_and_change_in_smallholder_farming_communities_A_case_study_from_Burkina_Faso_Chad_and_Niger) CVCA [DAPT](https://www.dapt.org/)

## Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso

**SE-BF/FVC, 2021** : Readiness needs assessment Burkina Faso (Évaluation des besoins du Burkina Faso) dans <https://fondsvertclimat.bf/?p=994> <https://minute.bf/incurite-le-burkina-compte-desormais-1-074-993-deplaces-interne-sp-conasur/>

« **Yacouba SAWADOGO, l'homme qui a arrêté le désert** » dans [Yacouba Sawadogo, l'homme qui a arrêté le désert \(nofi.media\)](#)

